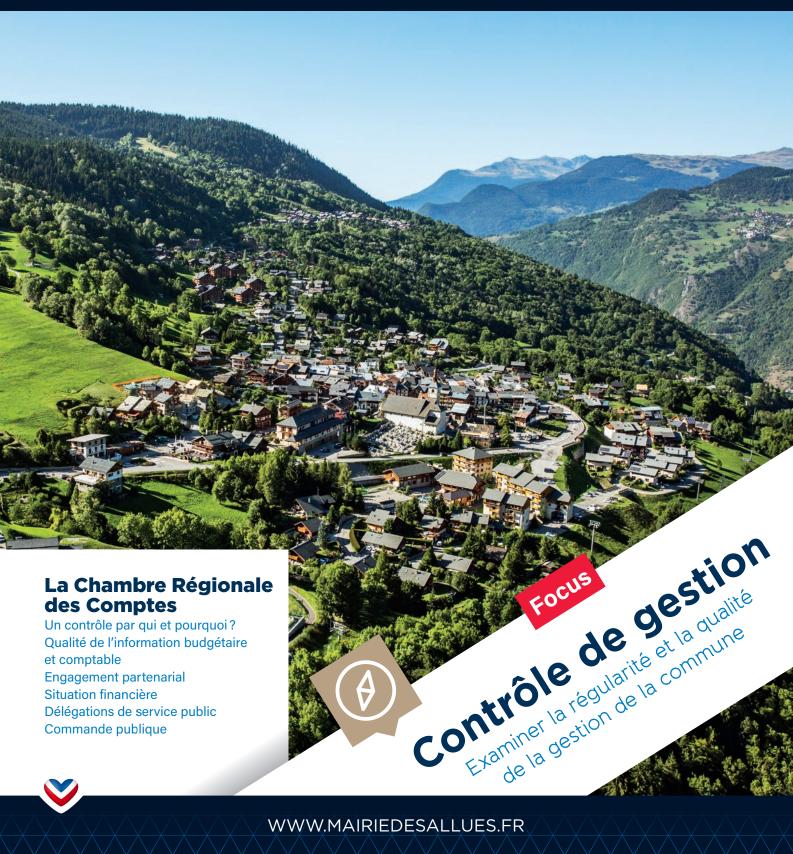
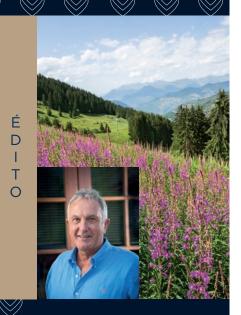
FINANCES









Le premier semestre 2019 voit la fin d'un contrôle de gestion commencé en 2017. Initié par la Chambre Régionale des Comptes, le rapport rendu en avril dernier a souligné la gestion rigoureuse menée depuis des années par nos services - avec de bonnes pratiques à pérenniser et des axes de progrès. Nous avons déjà engagé avec le Centre des Finances Publiques de Moûtiers une démarche partenariale destinée à améliorer la gestion communale et le service aux usagers.

Le Maire, Thierry Monin



DES COMPTES

DE 2017 À 2019, LA COMMUNE A FAIT L'OBJET D'UN CONTRÔLE DE GESTION DE LA PART DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES. QUI EFFECTUE CE CONTRÔLE ET POURQUOI? QU'EN RESSORT-IL? DÉCRYPTAGE.

Un contrôle par qui et pourquoi?

Les collectivités (régions, départements, communes) ainsi que les établissements publics peuvent faire l'objet d'un contrôle par les Chambres Régionales des Comptes (CRC).

Ces dernières sont des juridictions financières composées de magistrats. Le territoire français (métropole et outre-mer) est couvert par 18 chambres. La commune des Allues relève de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

Le contrôle opéré sur la collectivité visait à examiner la régularité et la qualité de la gestion de la commune. Il s'agit d'un examen de gestion non juridictionnel mené à l'initiative de la chambre.

En l'espèce, la gestion de la commune pour les exercices 2008 et suivants a été analysée sous l'angle de cinq thématiques:

- qualité de l'information budgétaire et comptable
- situation financière.
- ressources humaines,
- délégations de service public,
- commande publique.

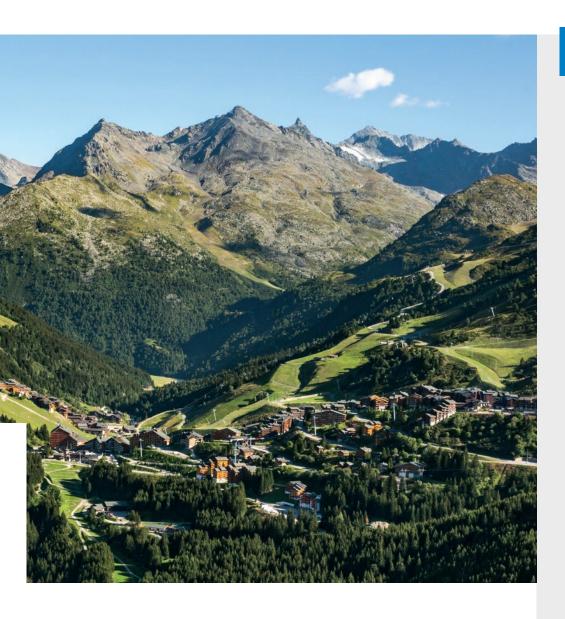
Ce contrôle a débuté en février 2017 et s'est terminé en avril 2019 avec la transmission du rapport d'observations définitives. Pendant ces deux années, la chambre a demandé tout document utile à sa mission. Le rapport fait des observations sur la gestion de la commune tantôt positives tantôt négatives et aboutit à l'émission de recommandations.

27 janvier 2017

Ouverture du contrôle

24 mai 2018

Entretien de « fin de contrôle » avec le Maire



Qualité de l'information budgétaire et comptable

La fiabilité des comptes a été examinée au regard des dispositions législatives et réglementaires du code général des collectivités territoriales, des prescriptions de l'instruction budgétaire et comptable M14 (principe de comptabilité publique) et du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, qui met en exergue les principes de régularité, sincérité et image fidèle. Après examen des comptes de la commune, la CRC indique que celle-ci a recours à diverses bonnes pratiques en matière comptable qui méritent d'être soulignées et qui contribuent à la fiabilité de ses comptes.

Cependant, la gestion des actifs de la commune doit être régularisée.

Ce travail de mise à jour des actifs est actuellement en cours, en lien avec la trésorerie de Moûtiers.

Par ailleurs, afin d'améliorer encore le partenariat avec le comptable public, une convention a été signée en mai 2019.

2 novembre 2018

16 avril 2019Rapport définiti

ENGAGEMENTPARTENARIAL

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la commune des Allues et le Centre des Finances Publiques de Moûtiers souhaitent s'engager dans une démarche volontariste.

Elle vise à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers, le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

Le partenariat entre la commune des Allues et le Centre des Finances Publiques est ancien, solide et privilégié.

Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir, conjointement, les actions à engager et les domaines à prioriser.

Les objectifs sont multiples:

- améliorer le service aux usagers,
- renforcer l'aide au pilotage grâce à une expertise fiscale et financière plus complète et plus réactive,
- dynamiser l'exécution du budget en dépenses et recettes en utilisant les ressources notamment induites par la dématérialisation et renforcer la qualité des comptes.



Bruno DELAYE (directeur du pôle gestion publique, à la Direction Départementale des Finances Publiques), Isabelle ZANETTO (comptable public de la Trésorerie de Moûtiers), Dans ce contexte, les deux partenaires ont recensé des axes de travail à mener prioritairement et les ont déclinés en un plan d'actions.

Axe 1 - Dématérialisation

Action 1: Mise en œuvre de la dématérialisation et de la transmission des documents budgétaires par voie numérique au représentant de l'État et au comptable public

Axe 2 - Améliorer l'efficacité des procédures: maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement

Action 2: Optimisation de la chaîne du paiement des dépenses

Action 3: Optimisation de la chaîne du recouvrement des recettes

Action 4: Mise en place de l'encaissement par carte bancaire à distance via internet

Action 5: Mise en place du prélèvement périodique et à l'échéance pour le recouvrement des recettes

Axe 3 - Amélioration de la fiabilité des comptes et des restitutions

Action 6: Passation des écritures (cessions, échanges) Action 7: Actif immobilisé:

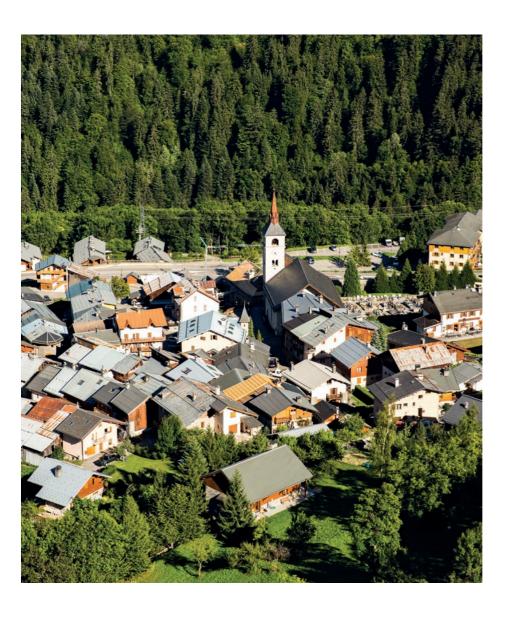
mettre conjointement à niveau l'actif immobilisé

Axe 4 - Développer l'expertise fiscale, financière et domaniale au service des responsables

Action 8: Information et alerte en matière de TVA



Thierry MONIN (maire), Alain ÉTIÉVENT (adjoint aux finances de la commune), Annie LAMETERY (adjointe au Directeur Départemental des Finances Publiques).



Situation financière

L'analyse de la situation financière de la commune a mis en évidence sa solidité.

Dans son rapport, la chambre souligne la bonne maîtrise de l'exécution budgétaire. La commune a dégagé, sur la période, un excédent de fonctionnement et une capacité d'autofinancement très confortables grâce à des ressources dynamiques et une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

La commune a également souhaité améliorer la programmation des investissements futurs, en actualisant le PPI (Programme Pluriannuel d'Investissements), et avec la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires annuel

Ressources humaines

L'examen de la CRC sur les ressources humaines de la collectivité a porté sur les effectifs, le temps de travail, les règles de promotion et d'avancement et les éléments de rémunération.

La chambre indique que la gestion des ressources humaines apparaît élaborée pour une commune de cette taille, en cohérence avec son statut de station de tourisme.

Quelques éléments de cadrage doivent encore être régularisés. La commune s'est engagée à prendre les délibérations correspondantes dans les meilleurs délais.

Délégations de service public

Le contrôle de la CRC a porté essentiellement sur les délégations de service public des remontées mécaniques alors que la commune a conclu une dizaine de concessions pour d'autres activités.

L'analyse de la CRC concerne la régularité des contrats initiaux et des avenants, les investissements, la politique tarifaire ainsi que le contrôle annuel opéré par la commune.

Il ressort de cet examen que les contrats initiaux conclus avec les deux délégataires (Méribel Alpina et la Société des 3 Vallées) comportent certaines insuffisances qui ont été partiellement corrigées par les avenants successifs.

Quant à la programmation des investissements, la CRC la qualifie d'imprécise et insuffisante car elle ne couvre pas la durée totale des contrats.

La chambre invite également la commune à, systématiquement, valider les tarifs pratiqués par les remontées mécaniques y compris les remises et gratuités qui représentent un volume important des forfaits délivrés.

Enfin, en matière de contrôle annuel de l'activité des délégataires, si les rapports sont bien produits chaque année, certaines informations sont manquantes.

Sur ces différents points, la commune s'est engagée à améliorer ses pratiques afin de se conformer aux observations de la chambre.



Commande publique

Les principes de base de la commande publique, dont l'obligation de mise en concurrence des fournisseurs et prestataires, s'imposent aux collectivités publiques pour les achats qu'elles réalisent.

Dans ce cadre, les collectivités doivent respecter les fondamentaux de la commande publique que sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures. La politique de la commune des Allues a été examinée à cette aune.

Le rapport de la CRC souligne que l'organisation de l'achat public au sein des services municipaux a évolué et s'est professionnalisée. Elle marque un réel progrès.

Par ailleurs, les contrôles effectués sur plusieurs marchés ont permis de constater que:

- les procédures sont correctement appliquées,
- les règles de publicité ont été respectées,
- les supports de publicité utilisés sont conformes aux obligations réglementaires,
- les délais impartis aux soumissionnaires pour remettre leurs offres n'appellent pas d'observation.

Enfin, un rappel est fait sur la préservation des conflits d'intérêts. Lorsqu'un élu estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il doit en informer le maire en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences. Un arrêté doit alors préciser les questions pour lesquelles la personne intéressée doit s'abstenir d'exercer ses compétences.



- Régulariser, en lien avec le comptable public, l'état de l'actif de la commune ainsi que les comptes d'immobilisations en cours.
- Améliorer la programmation pluriannuelle des investissements en identifiant de façon plus précise les projets de la commune à moyen terme.
- Améliorer le pilotage des délégations relatives au domaine skiable, notamment en demandant aux exploitants les données prévisionnelles d'exploitation ainsi que des échéanciers complets d'investissement.
- Examiner et valider, dans le cadre de la politique tarifaire que détermine la commune, la politique de gratuité des forfaits de remontées mécaniques.
- Associer la cellule
 « marchés publics »
 à l'intégralité du processus d'achat y compris dans le cadre des procédures adaptées.



Mairie des Allues Renseignements et contacts

124 route de la Resse - 73550 Les Allues Web: toute votre mairie en ligne sur le site

www.mairiedesallues.fr

Services administratifs

Tél. 04 79 08 61 04 ■ Fax: 04 79 08 52 07 services.administratifs@mairiedesallues.fr

Services techniques

Tél. 04 79 08 98 20 ■ Fax: 04 79 08 98 21 services.techniques@mairiedesallues.fr

Publication périodique gratuite éditée par la Commune des Allues ■ Directeur de la publication: Th. Monin ■ Comité de rédaction: T. Falcoz, G. Guervin, A. Etievent, F. Surelle, M. Schilte, M. Lemoine-Gourbeyre, services de la mairie, agence Thuria. ■ Rédaction: F. Bertez (Com'elem) et services de la mairie ■ Conception graphique: Espuma - Maquette: thuria - D14252 ■ Crédit photo: Méribel Tourisme (S. Aymoz), L. Fabry, Tarentaise Hebdo et les services de la mairie ■ Distribution: par voie postale, en mairie des Allues, dans les Offices du Tourisme ■ Téléchargeable sur: www.mairiedesallues.fr